



**Liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant une somme supérieure à 25 000 \$**

Les municipalités ont l'obligation de publier, sur leur site internet et au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT	OBJET
Gestim inc.	37 456.75	Services professionnels - Urbanisme
PG Solutions inc.	31 226.65	Services professionnels - Soutien et formation / Logiciels de gestion municipale
<b>TOTAL 2021</b>	<b>68 683.40</b>	

Publié le 30 janvier 2023